



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DECEMBRE 2022**

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Valentin TELLECHEA, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Patricia VIALLE, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN.

Excusés : Christiane URKIA-MARTIN, Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Patricia VIALLE), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Beñat ARLA), Myriam COULOUMIERS (donne pouvoir à Aurélie BELASCAIN).

Secrétaire de séance : Jacqueline Peigneguy

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 40-2022 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DE LA MICROCRECHE

Rapporteur : M. Alain PARIOLEAU

M. Alain PARIOLEAU indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires pour le budget de la microcrèche de la Commune en section de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60612 (011) : Achat prestations de services	1 499,00 €	74741 (74) - Communes	28 500,00 €
6411 (012) : Personnel titulaire	3 000,00 €		
6413 (012) : Personnel non titulaire	24 000,00 €		
673 (67) - Titres annulés	1,00 €		
Total dépenses	28 500,00 €	Total recettes	28 500,00 €

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022 approuvant le budget primitif de la microcrèche pour l'année 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission générale en date du 12 décembre 2022,

Compte tenu de ce qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** :

ARTICLE UNIQUE : **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 pour le budget microcrèche telle que détaillée dans le tableau figurant dans la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 19 décembre 2022

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

